

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revitalisation des centre-villes Question écrite n° 6719

Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires le fait que depuis de nombreuses années déjà, les centres-villes déclinent : désertification, paupérisation, disparitions de commerces de proximité. Elle reconnaît que le ministre a lui-même tiré ce constat en confiant à André Marcon, ancien président de CCI France, une mission sur la revitalisation des centres-villes. La revitalisation et le réaménagement des centres-villes exige de réunir tous les acteurs connaisseurs du terrain ainsi que les experts de ces sujets, dont les élus, les commerçants, les propriétaires fonciers, et tous les acteurs de la mobilité, du numérique, de l'aménagement et d'un urbanisme qui favorise la cohésion sociale, économique et environnementale. Ne faudrait-il pas, par exemple, comme cela existe aux États-Unis et au Canada, réunir tous ces acteurs sous l'égide d'une coopérative de développement économique, qui commencent à être expérimentées en France ? Il y a urgence à redynamiser les centres-villes, à endiguer le phénomène de multiplication des mêmes enseignes dans tous les centres-villes, qui doivent redevenir un endroit de valorisation des produits régionaux et des savoir-faire locaux. Les élus des centres-villes et des périphéries doivent désormais travailler de concert en ayant avant tout le souci de la cohésion du territoire dans sa globalité. Elle lui demande comment inviter tous ces acteurs de se mettre au service de la cohésion du territoire, en mettant de côté leurs intérêts directs.

Texte de la réponse

De nombreuses villes petites et moyennes connaissent depuis plusieurs années une dévitalisation de leurs centres, accompagnée d'un déclin démographique, d'une dégradation de l'offre d'habitat et de la fuite des activités commerciales en périphérie. Avec le plan « Action cœur de ville » lancé au printemps 2018, le Gouvernement a fait de leur redynamisation une priorité d'action publique. 222 territoires ont été retenus, selon une démarche concertée avec les partenaires financeurs (caisse des Dépôts (CDC), agence nationale de l'habitat (Anah), Action Logement), en fonction de leur degré de fragilité, de leur rôle de centralité, de leur situation économique et sociale notamment. L'État et les partenaires financent les projets pour une durée de 5 ans. L'État intervient notamment par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dont une partie est réservée dans chaque région à Action cœur de ville, ou du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). La CDC apporte 1 milliard d'euros de fonds propres (soutien à l'ingénierie, aux démarches d'innovation et de développement de la « smart city », aux investissements des opérateurs privés) et 700 millions d'euros de prêts « cœur de ville » (dans la continuité du « prêt renouvellement urbain aménagement »). L'Anah engage 1,2 milliard d'euros (ingénierie et aide aux travaux de réhabilitation, d'amélioration énergétique et d'adaptation des logements et des immeubles, à l'éradication des poches d'habitat indigne) et apporte par ailleurs 25 millions d'euros aux cofinancements des directeurs de projet dédiés à la démarche pour chaque commune concernée. Enfin, Action Logement investit 1,5 milliard d'euros pour faciliter la réhabilitation d'immeubles en centre-ville par des opérateurs du logement social ou des investisseurs privés. Chaque commune contracte avec son intercommunalité, l'État, les partenaires et, le cas échéant, d'autres acteurs publics et privés venant apporter

leur expertise, leurs financements ou leur mobilisation locale (région, département, chambres consulaires, offices HLM, établissements publics, sociétés d'économie mixte...). Si l'un des sujets les plus visibles est la standardisation de l'offre commerciale – au détriment de l'offre locale – et son déplacement en périphérie, l'approche retenue doit être transversale et veiller à la cohésion des territoires ciblés, notamment entre la villecentre et ses périphéries. L'intuition de « coopératives de développement économique » a trouvé sa traduction française dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Leur intervention comme maître d'ouvrage délégué d'un projet de revitalisation de centre-ville est l'une des pistes promues par le rapport d'André Marcon, mais également par le Sénat, et le Gouvernement s'y est montré tout à fait favorable. Selon l'issue du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan), leur action dans les projets de cœur de ville sera sans doute grandement favorisée. Enfin, le déploiement du plan s'accompagnera de la création de la première communauté de métier autour des villes moyennes, grâce à la « plateforme Action cœur de ville ». Physique et numérique (groupes de travail thématiques, forum, newsletter), elle permettra aux praticiens de la cohésion territoriale un échange de bonnes pratiques pour faire émerger des solutions au service des collectivités.

Données clés

Auteur: Mme Barbara Bessot Ballot

Circonscription : Haute-Saône (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6719

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Cohésion des territoires
Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 mars 2018</u>, page 2469 Réponse publiée au JO le : <u>2 octobre 2018</u>, page 8804